

Évaluation(s) des EPI

« Les projets sont évalués et inclus dans les compétences du diplôme national du brevet. »

source : *Collège, mieux apprendre pour mieux réussir*

(<http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>)

Les thématiques interdisciplinaires sont inscrites dans les programmes dont ils sont une modalité explicite de mise en œuvre.

Les EPI empruntent une démarche de projet :

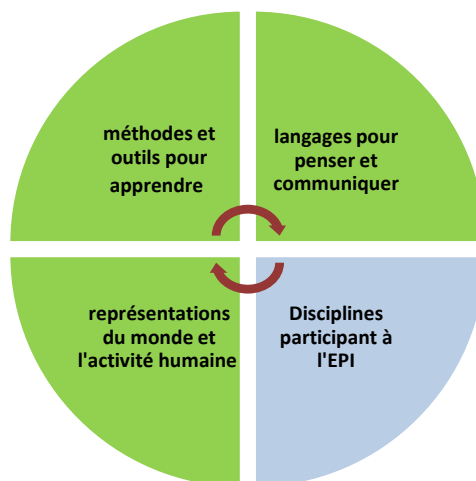
- conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective,
- incluant l'usage des outils numériques,
- contribuant à la mise en œuvre des parcours éducatifs.

Les EPI font l'objet d'une évaluation dans les disciplines qui y contribuent. L'évaluation porte à la fois sur :

- des savoirs et des capacités disciplinaires,
- des capacités plus transversales : se projeter, conduire une action, prendre des initiatives, choisir une pratique, expérimenter de façon méthodique, demander de l'aide, chercher et trouver des ressources mais aussi travailler ensemble, s'engager, communiquer de façon adaptée.

Evaluer dans les EPI, c'est évaluer ce qui a été enseigné, accompagné et mené, c'est à dire fait, transféré ou fabriqué par l'élève, **avec ses professeurs et leur apport selon les besoins.**

Schéma 1 : Approche transversale (vert) et disciplinaire (bleu) de l'évaluation de l'EPI



I/ l'importance de la restitution

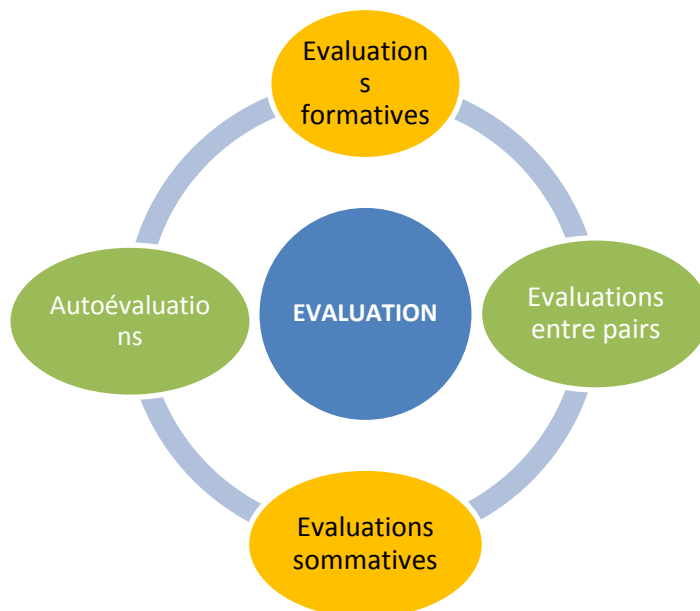
La production finale doit trouver son lieu de restitution et rayonner dans l'établissement ou tout autre endroit assurant sa publication et sa valorisation.

Des lieux privilégiés en interne : CDI, salles spécialisées, lieux de passage, site internet du collège, blog spécifique, etc.

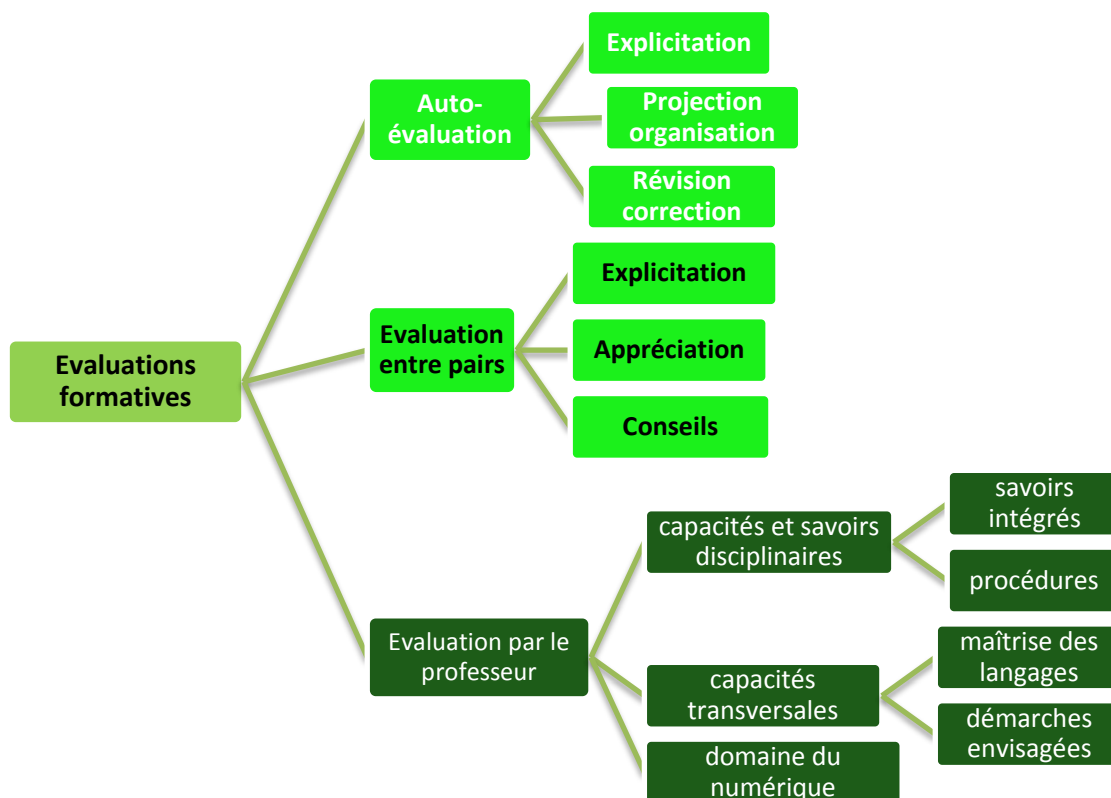
Des lieux en externe : une école, un lieu culturel...

II/ Les évaluations

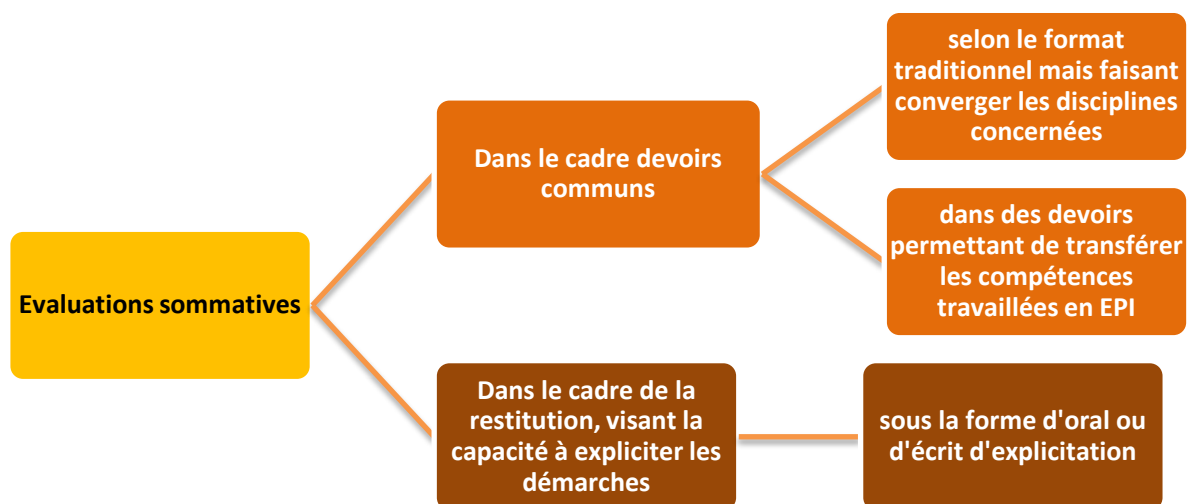
L'évaluation des acquis des élèves durant l'EPI, comme toute la réflexion dans le domaine de l'évaluation des acquis des élèves peut se penser à différents niveaux :



Les évaluations formatives :



Les évaluations sommatives :



III/ Les observables :

Les évaluations formatives ou sommatives dans le cadre des compétences disciplinaires ou transversales doivent réunir des observables de façon simple :

- des observables sur deux ou trois domaines transversaux : (par ex : s'exprimer, comprendre à l'oral, à l'écrit ; prélever des informations ; organiser et gérer des données ; se repérer dans l'espace ; pratiquer une démarche logique ; s'adapter à des environnements variés et incertains...)
- des observables plus spécifiques sur deux ou trois domaines disciplinaires :
 - o Appropriation de connaissances spécifiques
 - o Appropriation de savoir-faire spécifiques
 - o Appropriation des apports du professeur selon les besoins

IV/ Les avantages :

Pour les professeurs :

- S'assurer à tout moment du suivi des élèves
- Penser les articulations avec le programme de chacune des disciplines concernées
- Distinguer valorisation de l'élève, évaluation formative, évaluation sommative

Pour les élèves :

- Se rassurer et trouver des marges de réassurance
- Voir des capacités personnelles valorisées dans un cadre scolaire
- Distinguer évaluation formative et évaluation sommative